



*Liberté • Egalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU NORD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
DU NORD

Service Urbanisme et Connaissance  
des Territoires  
Atelier Stratégies Territoriales

Réf: SUCT/AST/CDCEA

Tél : 03 28 03 86 11

Fax : 03 28 03 85 92

Courriel : ddtm-suct@nord.gouv.fr

Lille, le **10 MAI 2012**

### COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES

REUNION du 26 avril 2012

#### PROCES-VERBAL

Le 26 avril 2012, la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) s'est réunie à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord, à Lille, 62 boulevard de Belfort, sous la présidence de M. Pierrick HUET, Directeur Adjoint, représentant M. Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord, empêché, conformément à l'arrêté Préfectoral du 19 mai 2011.

Ont assisté à cette réunion :

Membres :

- M. Ahmed ABDELGHNI, DDTM 59/SEA
- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement
- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- M. Philippe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord
- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Hubert VANDERBEKEN, représentant FDSEA

Invité :

M Alain AMAS, Chambre d'Agriculture

Rapporteurs DDTM :

- M. Nicolas PARIS
- Mme Valérie WULLUS

Absents excusés :

- Maître Christophe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Alain VAILLANT, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement (donne pouvoir à M. Buriez)

Absents non excusés :

- Mme Désirée DUHEM, Maire de Hantay, représentante de l'Association des Maires du Nord

- M. Jean-Marie ALLAIN, Maire de Marpent, membre du Syndicat Mixte du SCOT de Sambre Avesnois
- M. Alfred BOULAIN, Maire d'Erchin, représentant de l'Association des Maires du Nord

Après avoir vérifié que le quorum était atteint (10 membres présents + 1 pouvoir), Monsieur le Président remercie les membres de leur présence et aborde l'ordre du jour :

- PV de la commission du 26 janvier 2012
- PV de la commission du 22 mars 2012
- projets de PLU : Beuvry-la-Forêt, Courchelettes, Roost -Warendin, Villers Outréaux
- projets de carte communale de Warlaing, Rainsars
- Examen de permis de construire : Saint Aubin, Cartignies, Choisies, Dourlers, Saint Hilaire-lez-Cambrai

### **I Adoption du PV du 26 janvier 2012**

**Le PV est adopté.**

### **II Adoption du PV du 22 mars 2012**

**Le PV est adopté.**

### **III PROJET DE PLU de Beuvry-la-Forêt**

Présentation du dossier par Valérie Wullus .

### **Le projet de PLU définit les objectifs suivants entraînant la consommation d'espaces agricoles :**

En suivant un objectif démographique de **+ 10%** entre 2010 et 2025, soit près de 300 habitants supplémentaires (objectif mesuré ~~à~~ au regard des prévisions du SCOT : +20% pour le secteur de l'Orchésis).

La commune a donc besoin au regard du desserrement des ménages et du renouvellement urbain de 108 nouveaux logements.

Pour ces besoins, elle prévoit 2 zones ouvertes à l'urbanisation (zones 1 AU) et des emplacements réservés.

Environ 9,4 hectares d'espace agricole sont consommés, correspondant à :

- 4,2 ha pour les zones 1AU
- 5,2 Ha pour les emplacements réservés

La zone 1AU la plus à l'ouest est placée sur un secteur de serres et sur des terres à enjeux liées à la proximité de l'exploitation. Un accord a été passé entre la Mairie et l'agriculteur exploitant ces terres. Cet agriculteur est propriétaire des terrains et vendra à long terme ces parcelles.

### **Remarques :**

M. Pierrick HUET souligne la situation particulière de la commune, traversée par l'autoroute, comprenant la forêt de Marchiennes au Sud, et appartenant au territoire du PNR Scarpe Escaut, donc territoire à enjeux. Il souligne le travail effectué par la commune : les choix sont raisonnables pour construire une commune attractive, et maintenir les activités d'agriculture et d'élevage. Il constate la mesure dans la progression démographique envisagée.

Cependant, les emplacements réservés sont un point faible du dossier : les équipements sportifs envisagés consomment une surface importante de prairies.

M. Buriez souligne un projet de développement d'équipements sportifs qui paraît trop ambitieux.

M. Duquesne et M. Levecq précisent que l'extension urbaine envisagée pour les logements est cohérente mais qu'en revanche, l'emplacement réservé à des fins d'extension d'équipement sportif est trop important.

M. Anceau juge ce projet également un peu excessif.

#### **Avis de la CDCEA :**

L'analyse du dossier met en valeur une consommation en espaces agricoles non négligeable : 9,3 ha. Cette consommation correspond à une consommation totale d'espace de 12,3 ha ; la consommation prise en compte dans le SCOT est pour les zones 1AU de 6,92 ha, ce qui est conforme aux prévisions du SCOT, ne prenant pas en compte la consommation des emplacements réservés.

La consommation agricole prévue a fait l'objet d'une concertation avec l'agriculteur concerné pour l'une des zones 1 AU. Les possibilités autres ne sont pas explorées ; à noter le peu de possibilités d'extension dont dispose la commune a priori. Cependant, on ne peut que constater la consommation importante d'espace agricole du projet. Le rapport ne présente aucune alternative à cette consommation d'espace agricole.

#### **L'avis proposé à la commission est un avis réservé : un travail apparaît nécessaire pour dimensionner les emplacements réservés liés à la construction d'une salle de fêtes et l'extension d'un complexe sportif existant.**

#### **Ont voté contre le projet :**

- M. Ahmed ABDELGHNI, DDTM 59/SEA
- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement, 2 voix
- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- M. Pierrick HUET, Président de la CDCEA
- M. Philippe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord
- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Hubert VANDERBEKEN , représentant FDSEA

*Avis défavorable à l'unanimité.*

#### **L'avis de la commission est un avis défavorable pour les raisons suivantes :**

**Bien que le projet d'urbanisation soit raisonné, basé sur une évolution démographique mesurée, et jugé cohérent, les emplacements réservés prévus consomment trop d'espace agricole et doivent être revus à la baisse.**

#### **IV PROJET DE PLU de Courchelettes**

Présentation du dossier par Valérie Wullus .

#### **Le projet de PLU définit les objectifs suivants entraînant la consommation d'espaces agricoles :**

Objectif démographique : + 22% entre 2012 et 2026, soit +618 habitants. La commune justifie ce parti retenu par le dynamisme du secteur et la proximité de Douai, pôle d'emploi important. La commune a donc calculé un besoin, au regard du desserrement des ménages et de l'évolution démographique, de construire 522 logements. 377 logements seront construits dans l'enveloppe urbaine.

**Il doit être noté que le SCOT ne prévoit pour le secteur de Douai dont fait partie Courchelettes qu'une hausse de 11% de la population.**

Afin de répondre à son besoin en logements, la commune ouvre à l'urbanisation un secteur situé au sud de la commune: zone 1AU.

**La zone 1AU est d'une surface de 8,3 hectares (3,6 pour les logements, 1,2 pour les VRD, 2 pour les commerces, 1,5 pour les équipements publics)**

#### **Consommation d'espaces agricoles :**

L'espace consommé sur l'espace agricole est de 8,3 hectares.

**Avis proposé à la CDCEA :** L'évolution démographique prévue par la commune est excessive et n'est pas en adéquation avec les prévisions du SCOT du Grand Douaisis approuvé. Le projet consomme une part importante d'espace agricole (8,3 ha). L'activité agricole est résiduelle dans un contexte très contraignant ; or, l'objectif affirmé du PADD est bien de protéger cette activité agricole. En respectant l'évolution démographique prévue au SCOT (+11%), les besoins en logements seraient d'environ 395 logements. **Vu les constructions dans le tissu urbain prévues (377 logements), moins d'un demi-hectare serait nécessaire pour ces logements.**

Pour toutes ces raisons, l'avis proposé à la commission est un avis **défavorable**

**Remarques :**

M. Huet précise que l'activité agricole est résiduelle sur la commune, mais l'espace consommé est très important, alors qu'il existe de nombreuses dents creuses.  
M. Anceau note une ambition démographique trop élevée.  
M. Levecq précise que dans un 1er temps, il est plus opportun de privilégier les dents creuses.  
M. Duquesne remarque les fortes potentialités au sein du tissu bâti existant sur la commune.  
M. Huet précise qu'effectivement, l'enjeu agricole est à nuancer sur la commune, mais il tient à préciser l'impossibilité d'accepter une sur-consommation d'espace agricole, adossée à une progression démographique surévaluée, dans le cadre des enjeux que traite la CDCEA. Il affirme la nécessité d'une ligne de conduite de la CDCEA, destinée à contenir la consommation d'espace agricole, même si le cas n'est pas le plus emblématique, dans l'objectif de construire une doctrine pour cette CDCEA.

**Ont voté contre le projet :**

- M. Ahmed ABDELGHNI, DDTM 59/SEA
- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement, 2 voix
- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- M. Pierrick HUET, Président de la CDCEA
- M. Philippe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord
- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Hubert VANDERBEKEN, représentant FDSEA

**Avis défavorable à l'unanimité.**

**L'avis de la commission est un avis défavorable pour les raisons suivantes :**

**La priorité doit être donnée à la densification dans le tissu urbain existant, et l'utilisation des dents creuses, sans consommer d'espace agricole. L'évolution démographique est sur-dimensionnée et doit être revue à la baisse, conformément aux prévisions du SCOT, pour bâtir un projet plus cohérent.**

**V PROJET DE PLU de Roost -Warendin**

Présentation du dossier par Valérie Wullus .

**Le projet de PLU définit les objectifs suivants entraînant la consommation d'espaces agricoles :**

- augmentation de 10% de la population par rapport à 2010  
- la commune a donc besoin, au regard du desserrement des ménages et de l'évolution démographique, de construire 471 logements. Bien que les dents creuses soient localisées, aucune étude précise ne permet de connaître le potentiel de ces dents creuses.

Consommation globale du projet 16,3 ha :

- ouverture de zones 1 AU de 1,7 ha
- ouverture d'une zone 1 Aui de 0,9 ha
- ouverture d'une zone 2AU de 4,5 ha

La consommation d'espace agricole correspond à 11,5 ha.

**Remarques :**

M. Amas souligne le morcellement de la propriété agricole sur la commune et les usages d'échanges.

M. Anceau précise qu'il est dommageable de consommer une grande parcelle formant un tout ; la consommation de petites zones éparses serait moins pénalisante pour l'activité agricole. Les souhaits de développement de la commune sont légitimes mais les choix faits impactent fort l'activité agricole. Il précise que la révision d'un PLU prend 10 ans et demande la confirmation qu'une modification peut être prise avant 5 ans.

M. Paris précise qu'effectivement c'est possible.

M. Levecq ajoute que les prévisions démographiques sont ambitieuses et qu'on peut s'attendre à ce que la croissance démographique ne suive pas une pente aussi forte. Il demande s'il serait possible d'avoir connaissance des terrains mis en réserve par la SAFER.

M. Huet n'écarte pas cette possibilité. Il précise que les évolutions démographiques envisagées sont conformes au SCOT, mais que le PLU n'est pas assez travaillé : un patchwork de zones Nj destinées à être préservées de l'urbanisation est constitué dans le projet de la commune. Il y a la matière à une réflexion plus approfondie. Les terrains agricoles constituent ici une solution de facilité, en particulier pour la zone 2AU.

**Avis proposé :**

**L'analyse du dossier met en valeur une consommation d'espaces agricoles non négligeable : 11,5 ha .**

**Les objectifs démographiques sont conformes aux prévisions du SCOT. Pourtant, on peut remarquer :**

- la consommation d'une prairie, menaçant l'activité d'élevage
- l'absence d'analyse d'impact sur la pérennité des exploitations existantes
- l'absence de recherche de solutions pour les activités agricoles de la commune, déjà fortement contraintes
- les possibilités offertes par les dents creuses ne sont pas suffisamment explorées.

**Pour toutes ces raisons, l'avis proposé à la commission est un avis DEFAVORABLE.**

**Ont voté contre le projet :**

- M. Ahmed ABDELGHNI, DDTM 59/SEA
- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement, 2 voix
- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- M. Pierrick HUET, Président de la CDCEA
- M. Philippe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord
- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Hubert VANDERBEKEN , représentant FDSEA

***Avis défavorable à l'unanimité.***

**L'avis de la commission est un avis défavorable pour les raisons suivantes :**

- **trop grande consommation d'espaces agricoles**
- **manque de recherche à propos des possibilités offertes par les zones Nj**
- **une meilleure utilisation des dents creuses dans le tissu bâti doit être une priorité pour effectuer le zonage urbain, pour une réelle volonté de préserver l'activité agricole.**

## **VI PROJET DE PLU de Villers Outréaux**

Présentation du dossier par Valérie Wullus .

### **Le projet de PLU définit les objectifs suivants entraînant la consommation d'espaces agricoles :**

Objectif démographique : **+ 2,5%** d'ici à 2020, soit **+54 habitants**. Cela répond aux objectifs retenus par le SCOT.

La commune a donc besoin, au regard du desserrement des ménages et de l'évolution démographique, de construire 91 logements. 36 logements seront récupérés sur la vacance et 10 sur les dents creuses.

**Le SCOT fixe la densité des logements pour cette commune à 18 logements/hectare. La commune a besoin d'ouvrir 2,5 hectares à l'urbanisation afin de couvrir ses besoins en logements.**

Afin de répondre à son besoin en logements, la commune ouvre à l'urbanisation:

- une zone 1AU située derrière la mairie et permettant de densifier le tissu urbain.  
Superficie : 3,6 hectares dont 2 réservés aux équipements publics
- une zone 1AU située un peu plus à l'est (1,2 hectares)

L'espace consommé sur l'espace agricole est de **3,7 hectares**:

2,5 hectares pour la zone 1AU située derrière la mairie

1,2 hectares pour la zone 1AU située plus à l'est

**Avis proposé : Les choix de la commune n'ont pas pris en compte le diagnostic très précis et très détaillé fourni par la Chambre d'agriculture : 3,7 ha sont consommés sans recherche d'autres solutions. Des parcelles à enjeux sont consommées. L'activité agricole est dynamique et constitue un activité-phare de la commune ; l'agriculture s'adapte au contexte périurbain et développe des activités de vente directe, et fournit l'industrie agro-alimentaire locale.**

De plus, on peut noter l'impact pour l'activité d'élevage sur l'une des zones 1AU.

**Pour toutes ces raisons, l'avis proposé à la commission est un avis défavorable.**

### **Remarques :**

M. Anceau met en relief le dynamisme de l'agriculture sur le territoire.

M. Amas recommande sur ce territoire une attention particulière au maintien des prairies ; il précise de plus la survenue de coulées de boue il y a quelques temps qui justifie une grande prudence vis-à-vis de la consommation des prairies.

M. Huet s'étonne de l'augmentation démographique envisagée sur le territoire, qui lui paraît trop importante dans un contexte de perte d'habitants dans le cambrésis. La distinction en ce sens de zones 1AU et 2AU paraît plus adapté à ce contexte. La zone 1AU située au centre n'est plus vouée à l'agriculture, ais l'autre zone est plus problématique.

M. Duquesne ajoute que cette dernière zone est qualifiée de « zone à enjeu » par la Chambre d'agriculture.

### **M. Ont voté contre le projet :**

- M. Ahmed ABDELGHNI, DDTM 59/SEA
- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement, 2 voix
- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- M. Pierrick HUET, Président de la CDCEA
- M. Philippe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord
- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Hubert VANDERBEKEN , représentant FDSEA

***Avis défavorable à l'unanimité.***

**L'avis de la commission est un avis défavorable pour les raisons suivantes :**

- Il est nécessaire de fractionner l'ouverture à l'urbanisation en 2 zones 1AU et 2AU.
- Il est nécessaire de densifier la 1ère zone 1AU.

## **VII PROJET DE Carte communale de Warlaing**

Présentation du dossier par Valérie Wullus .

### **Le projet de PLU définit les objectifs suivants entraînant la consommation d'espaces agricoles :**

Objectif : augmentation de 6 % de la population par rapport à 2010 pour arriver à 600 habitants en 2020.

**La commune a donc besoin, au regard du desserrement des ménages et de l'évolution démographique, de construire 22 logements supplémentaires.**

La consommation d'espace agricole induite par le projet est de 1,8 ha.

### **Avis proposé :**

**La consommation se fait dans la continuité du bâti existant , mais en prévoyant un coefficient de rétention foncière important, et sans proposer d'alternatives à la consommation d'espaces agricoles.**

**Cette consommation de surfaces agricoles est importante (1,8 ha) pour un nombre de 22 logements à bâtir : parcelles de grande taille, avec une moyenne de 800 m2.**

**La consommation s'effectue en particulier sur une prairie ; or, le territoire est éligible aux MAET ; de plus , elle se situe en lien avec une zone identifiée de « remontée de nappe » ; or, cette prairie peut avoir à ce titre un rôle de « zone tampon» .**

**En dépit du diagnostic , il n'y a pas de réelle prise en compte de l'activité agricole.**

**Les choix effectués, bien que non disproportionnés, ne sont pas les plus judicieux.**

Pour toutes ces raisons, l'avis proposé à la commission est un avis favorable, sous réserve de réflexion plus approfondie sur le choix de la prairie.

### **Remarques**

M. Anceau précise qu'il s'agit d'un village linéaire; à noter, la remontée démographique importante.

M. Huet ajoute qu'il s'agit d'une secteur attractif, avec un binôme agriculture-environnement important à prendre en compte pour garder les caractéristiques du territoire.

M. Amas met en relief le risque de remontée de nappe.

M. Huet répond que des modalités de construction adaptées permettent la réalisation d'un tel projet.

M. Vanderbeken précise que les parcelles envisagées -800 m2- sont particulièrement grandes.

M. Anceau ajoute la nécessité de densifier.

M. Deswarte remet en question une grande zone en L le long de la route : il serait plus judicieux de ne construire qu'en dents creuses.

M. Huet émet la remarque que dans le cas d'une commune avec un tel dynamisme démographique, l'élaboration d'un PLU aurait été plus adaptée, notamment en distinguant des zones 1AU et 2AU.

### **Ont voté pour le projet :**

- M. Ahmed ABDELGHNI, DDTM 59/SEA
- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement, 2 voix
- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- M. Pierrick HUET, Président de la CDCEA
- M. Philippe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord
- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Hubert VANDERBEKEN , représentant FDSEA

***Avis favorable à l'unanimité.***

**L'avis de la commission est un avis favorable avec des réserves pour les raisons suivantes :**

- **une réflexion plus approfondie sur le choix et les modalités de construction sur la prairie est nécessaire**
- **il est nécessaire de densifier davantage.**

#### **VIII PROJET DE Carte communale de Rainsars**

Présentation du dossier par Valérie Wullus .

#### **Le projet de PLU définit les objectifs suivants entraînant la consommation d'espaces agricoles :**

Objectif démographique : + 2% entre 2008 et 2020, soit 4 habitants supplémentaires. Cet objectif est très mesuré et en cohérence avec la volonté de la commune d'avoir une population en conformité avec les services et équipements disponibles.

La commune a donc besoin au regard du desserrement des ménages et du renouvellement urbain de 11 nouveaux logements (vacance inexistante sur la commune). Le projet prévoit une consommation foncière globale de 1 ha au sein du bâti existant (dents creuses).

Consommation d'espace agricole : 0,5 Hectare

#### **Avis proposé à la CDCEA :**

L'analyse du dossier met en valeur une consommation en espaces agricoles réduite.

Pendant, cette consommation réduite doit être précisée par plusieurs points :

- 16 logements prévus contre 11 nécessaires (rétention foncière prise : 40 %)
- emplacement des zones à urbaniser en lien avec la présence du réseau d'assainissement
- pas d'étalement
- une zone d'urbanisation dans le bourg se trouve à proximité d'un bâtiment d'exploitation abritant un cheptel alors que la commune annonce sa volonté ne pas se rapprocher des corps de ferme.

Des réserves sont donc à formuler sur cette carte, à préciser dans l'enquête publique à venir. En raison de la faible consommation d'espace agricole, l'avis proposé à la commission est un avis **FAVORABLE**.

#### **Remarques :**

M. Anceau précise que les constructions sont prévues avant tout dans les dents creuses.

M. Huet ajoute que ce projet est raisonnable.

M. Anceau précise également que la consommation des 4000 m<sup>2</sup> de terres agricoles ne pose pas vraiment de problème ici. La ferme située en face est amenée à disparaître.

#### **Ont voté pour le projet :**

- M. Ahmed ABDELGHNI, DDTM 59/SEA
- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement, 2 voix
- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- M. Pierrick HUET, Président de la CDCEA
- M. Philippe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord
- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Hubert VANDERBEKEN , représentant FDSEA

***Avis favorable à l'unanimité.***

#### **L'avis de la Commission est un avis favorable pour les raisons suivantes :**

- **le projet est peu consommateur d'espaces agricoles,**
- **la localisation des parcelles consommées, de petites tailles, est cohérent et ne met pas en difficulté l'activité agricole.**

## **IX Examen de permis de construire :**

### ***PC Saint Aubin***

#### **Caractéristiques exploitation :**

SAU : 68 ha de prairies, 124 bovins

Elevage bovin : 256

#### **Projet :**

Construction d'un bâtiment de stockage de fourrage( 440 m<sup>2</sup> )

#### **Avis SEA :**

Projet faisant l'objet d'une demande de PMBE 2012 en cours d'instruction

Construction nécessaire à l'activité de cette exploitation

**Avis proposé à la CDCEA : avis favorable**

#### **Ont voté pour le projet :**

- M. Ahmed ABDELGHNI, DDTM 59/SEA
- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement, 2 voix
- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- M. Pierrick HUET, Président de la CDCEA
- M. Philippe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord
- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Hubert VANDERBEKEN , représentant FDSEA

**Avis favorable à l'unanimité.**

### ***PC Cartignies***

#### **Caractéristiques exploitation :**

GAEC 3 associés

SAU : 200 ha

Elevage bovin (425)

#### **Projet : 1500 m<sup>2</sup>**

Construction de 2 bâtiments dans la continuité de bâtiments existants : hébergement de bovins  
+ nurserie

#### **Avis SEA :**

Projet faisant l'objet d'une demande de PMBE 2012 en cours d'instruction

Construction nécessaire à l'activité de cette exploitation

**Avis proposé à la CDCEA : avis favorable**

#### **Ont voté pour le projet :**

- M. Ahmed ABDELGHNI, DDTM 59/SEA
- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement, 2 voix
- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- M. Pierrick HUET, Président de la CDCEA
- M. Philippe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord
- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Hubert VANDERBEKEN , représentant FDSEA

**Avis favorable à l'unanimité.**

### **PC Choisies**

#### **Caractéristiques exploitation :**

GAEC 2 associés

SAU : 147 ha

288 bovins + élevage porcin

#### **Projet :**

Construction d'un bâtiment agricole à usage de stockage foin+paille et stabulation paillée (610 m<sup>2</sup>)

Avis SEA :

Projet faisant l'objet d'une demande de PMBE 2012 en cours d'instruction

Construction nécessaire à l'activité de cette exploitation

**Avis proposé à la CDCEA : avis favorable**

#### **Ont voté pour le projet :**

- M. Ahmed ABDELGHNI, DDTM 59/SEA

- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement, 2 voix

- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord

- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires

- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord

- M. Pierrick HUET, Président de la CDCEA

- M. Philippe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord

- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord

- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord

- M. Hubert VANDERBEKEN, représentant FDSEA

**Avis favorable à l'unanimité.**

### **PC Doullers**

#### **Caractéristiques exploitation :**

GAEC 2 associés

SAU : 110 ha prairies + maïs

295 bovins

#### **Projet :**

Construction d'un bâtiment de stockage et aire paillée (480 m<sup>2</sup>)

Avis SEA :

Projet faisant l'objet d'une demande de PMBE 2012 en cours d'instruction

Construction nécessaire à l'activité de cette exploitation

**Avis proposé à la CDCEA : avis favorable**

#### **Ont voté pour le projet :**

- M. Ahmed ABDELGHNI, DDTM 59/SEA

- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement, 2 voix

- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord

- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires

- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord

- M. Pierrick HUET, Président de la CDCEA

- M. Philippe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord

- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord

- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord

- M. Hubert VANDERBEKEN, représentant FDSEA

**Avis favorable à l'unanimité.**

**PC Saint Hilaire-lez-Cambrai**

**Caractéristiques exploitation :**

GAEC 2 associés

SAU : 180 ha prairies + maïs

360 bovins

**Projet :**

Construction de 3 éoliennes et de 3 postes de transformation semi-enterrés, projet en lien avec l'installation d'une quinzaine d'éoliennes dans le secteur, les autres éoliennes, en partie construites, étant localisées sur des communes couvertes par un PLU donc non soumises à CDCEA.

**Avis proposé à la CDCEA :**

avis favorable, réserve liée à l'emprise au sol particulièrement importante

**Ont voté pour le projet :**

- M. Ahmed ABDELGHNI, DDTM 59/SEA
- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement, 2 voix
- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- M. Pierrick HUET, Président de la CDCEA
- M. Philippe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord
- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Hubert VANDERBEKEN, représentant FDSEA

**Avis favorable à l'unanimité.**

**X Points divers**

M.Huet précise qu'un bilan sera présenté aux membres de la Commission à l'occasion d'1 an de fonctionnement de la CDCEA. Ce bilan sera l'occasion de présenter les suites données aux avis de la Commission. Il précise que nous pouvons nous féliciter de constater qu'aucun projet véritablement « mauvais » n'a été examiné jusqu'à présent, mais que bien sûr des améliorations sont visées. L'objectif de la CDCEA est avant tout d'être un signal d'alarme, dans une perspective d'un meilleur contrôle de la consommation d'espace agricole.

**Prochaine réunion :**

**Jeudi 7 juin 2012, 14h, salle Escaut (salle 35, 3ème étage).**

L'ordre du jour de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles du 26 avril 2012 étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Le Président de la Commission Départementale  
de Consommation des Espaces Agricoles

